

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 19 juin 2026, salle de réunion de la mairie, 19 heures

Présents :

Mesdames : Jocelyne MOLLET, Lucie DEBARNOT, Arlette MARIN, Florence MAROUANI, Rose ASSEU, Stéphanie LEMIERE, Eliette LONGUEVILLE, Lauriane VINCENT

Messieurs : Anthony DECERLE, Cyril ASECIO, Jérôme RUYSEN, Sébastien DOUHARD

Absents : Monsieur Arnaud BOULANGER donne pouvoir à Madame Jocelyne MOLLET
Monsieur Denis ROUGELET donne pouvoir à Madame Florence MAROUANI
Monsieur Daniel FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Anthony DECRELE

Secrétaire de séance : Madame Arlette MARIN

La séance est ouverte à 19h 25

- Madame le Maire présente la délibération concernant le concours de la Communauté de Communes du Clunisois, il reste à demander sur 2025 de 1 002 €uros et sur 2026 de 19 985 €uros. Madame le Maire propose de demander la totalité sur le devis des établissements Cannard pour les travaux de surtoiture du stade de football de (69839 Ht) soit 20 987 €uros

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité.

- Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est demandé des frais de scolarité aux enfants habitants hors de la commune de La Guiche fréquentant l'école. Elle propose pour l'année scolaire 2025 -2026 et pour l'année 2026 – 2027 d'appliquer des frais de 800 € par enfant hors commune.

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité

- Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix du restaurant scolaire. Après discussion, il est décidé d'augmenter de 0.10 cts le prix des repas afin de s'aligner sur le même tarif appliqué par la commune de Marizy.
Soit 4.10 € à titre permanent – 4.60 € euros occasionnellement
Famille 3 enfants tous les jours: 3.80 -Adulte : 7.30 € euros

Votant : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité

- Madame le Maire expose au conseil municipal qu'ENEDIS verse une Redevance d'Occupation du Domaine Public estimée à 245 € euros pour cette année

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de :

- Monsieur Mahuet Anthony pour la rénovation du studio au 63 rue des Tilleuls pour un montant de 2180 € TTC

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité.

- SASU Antoine Lamur pour la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 5 890 € HT soit 7 068 € TTC. Il est nécessaire de demander un second devis, par exemple à Monsieur MAHUET.
- Entreprise Soufflot pour la réfection du chemin de Pesseaux . Devis d'un montant de 37 224,90 HT soit 44 669.88 € TTC € euros. Un deuxième devis sera demandé à l'entreprise Sivignon

- Madame le Maire expose au conseil Municipal que le logement au 59 rue des Tilleuls est libre, il était au prix de 444 euros hors charge. Le conseil municipal décide de le mettre à la location au prix de 500 € euros mensuel.

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité.

- Madame le Maire fait lecture du Mail de Monsieur Sébastien TWORZYDLO lui demandant d'adopter des horaires d'été. Il lui sera proposé ; 7 h – 14 h ou 6h ou 13 h

- Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Catherine MEGEVAND demandant le remboursement de ses frais d'essence pour sa formation à la bibliothèque.

Madame le Maire demande qu'une délibération soit prise concernant les remboursements de frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque devant se rendre à des formations à Mâcon.

Votants : 15 Pour : 15 Délibération adoptée à l'unanimité.

- Monsieur Alexandre MALLET a envoyé un courrier ayant pour objet une grande gêne au vue de la circulation importante qui se rend aux écuries de Chaumont, ces véhicules empruntent une petite route destinée aux riverains et cause des dégâts. Monsieur MALLET rappelle que l'an prochain aura lieu EUFOREST, les dégâts risquent plus importants, Il est décidé de mettre un panneau « sens interdit sauf riverains ».
- Un nouveau courrier de Monsieur Youness SOUNNI est arrivé en mairie par lequel il demande de lui faire connaître les modalités mises en place pour faire respecter et éviter toutes nuisances sonores lorsque la salle des fêtes est louée, entre autres monsieur SOUNNI souhaite savoir : quelles mesures la commune entend mettre en œuvre pour garantir le respect effectif du règlement , quelles sanctions sont prévues, lorsque les locataires ne respectent pas leurs engagements, comment les signalements des riverains sont pris en compte et suivis ; quelles actions seront engagées en cas de récidive.
Il est décidé de ne pas donner suite à ce courrier, Monsieur SOUNNI ne peut pas exiger de telles explications de la Mairie.
- La date du mercredi 9 septembre est retenue pour recevoir la société Statkraft, celle-ci devra expliquer aux nouveaux conseillers le projet agrivoltaïque. Il sera demandé à monsieur Arnaud LBOUC de la communauté de communes d'être présent.
- La préfecture demande de former un groupe de sécurité civile. Il est décidé de ne nommer personne chacun étant solidaire au sein de la commune.

Madame le Maire donne la liste des personnes retenues pour le CCID :

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
- DECERLE Anthony - DEBARNOT Lucie - RUYSSSEN Jérôme - LEMIERE Stéphanie - VINCENT Lauriane - ROUGELET Denis	- MAROUANI Florence - DOUARD Sébastien - MARIN Arlette - FONTAINE Daniel - ASSEU Rose - DES BOSCS Sylvain

Permanence épicerie :

05/07 : Rose

12/07 : Arlette

14/07 : Eliette

19/07 : Cyril

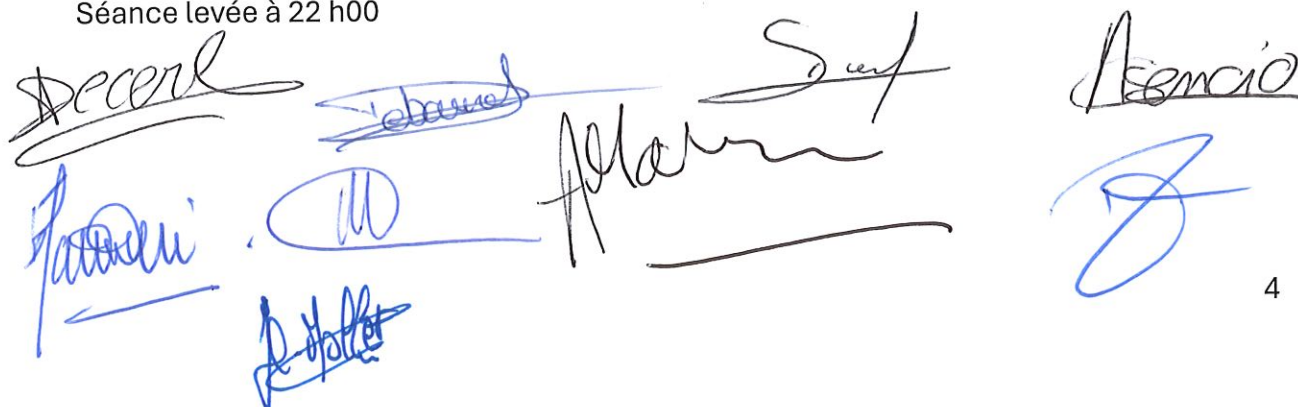
26/07 : Florence

02/08 : Lucie

09/08 : Anthony

Prochaine réunion du conseil Municipal le vendredi 31 Juillet 2026 à 19h30

Séance levée à 22 h00

A collection of handwritten signatures in blue ink, likely belonging to the council members mentioned in the list above. The signatures are arranged in a row, with some overlapping. The names 'Decerle', 'Marouani', 'Douard', 'Marin', 'Fontaine', 'Assieu', and 'Desboscs' are partially legible from the signatures.